

Numéro 500 !

Avec le présent envoi, UCP Flash fête son cinq centième numéro. Une aventure commencée le 31 août 1995, avec un bulletin d'information sans périodicité définie, envoyé par fax à un petit nombre de destinataires, qui voulait « attirer l'attention sur des informations qui semblent importantes ou intéressantes pour notre vie professionnelle » et qui voulait devenir « un outil apportant du nouveau par rapport à tout ce qui existe déjà ».

Le 11 décembre 2000, avec le numéro 159, la publication des résultats du premier tour des élections professionnelles voyait une évolution dans la diffusion, UCP Flash prenant le tournant de la messagerie pour tous les destinataires qui en étaient équipés, augmentant ainsi son audience.

Enfin, le numéro 435 du 17 mars 2008 voyait l'arrivée sur l'Intranet de l'UCP Flash qui, entre temps, avait pris un rythme hebdomadaire et changé le graphisme de son titre, atteignant ainsi une diffusion supérieure à 20.000 exemplaires.

Les trois numéros évoqués ci-dessus peuvent être consultés dans l'espace UCP sur Intr@paris.

Au bilan de ces cinq cents numéros, il nous paraît - c'est du moins notre souhait le plus cher - que l'ambition affichée par le numéro 1 est atteinte, UCP Flash étant devenu un outil de la communication syndicale connu et attendu de ses lecteurs. Notre publication, dont l'objectif premier est de rendre compte de manière factuelle et concise de l'actualité des relations sociales au sein des administrations parisiennes, nous a aussi permis d'expliquer sans polémique nos positions et de faire passer de nombreux messages, qui ont parfois suscité des réponses de l'administration, que l'UCP s'est toujours fait un devoir de publier. Ces messages ont d'ailleurs parfois débouché sur des entrevues avec l'administration, quand ce n'était pas avec l'adjoint au Maire chargé des personnels.

Mais n'oublions pas que si UCP Flash est devenu ce qu'il est aujourd'hui, c'est aussi grâce à vous, chères lectrices et chers lecteurs, à votre fidélité et aux réactions que vous ne manquez pas de nous faire connaître lorsqu'une information vous interpelle.

Nous vous adressons donc un grand merci pour cette fidélité, prenons l'engagement de nous efforcer de toujours mieux répondre à vos attentes, et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au numéro 1000 !

L'UCP chez le DRH.

Après plusieurs reports du fait du mouvement social de la fin 2009, une délégation de l'UCP conduite par son président Yves BORST, a été reçue le 18 janvier par le nouveau DRH, Thierry LE GOFF, pour une première prise de contact. Patrick GEOFFRAY, nouveau directeur adjoint et plus particulièrement chargé du dialogue social, ainsi que Marc-Antoine DUCROCQ, sous-directeur des emplois et des carrières, participaient également à l'entrevue.

Dans un premier temps, l'UCP est revenue sur sa participation à l'intersyndicale dans le cadre d'un mouvement d'ampleur inédite, l'expliquant essentiellement par le constat d'une dégradation continue du dialogue social depuis 2008. Elle a demandé que des enseignements en soient tirés, notamment en donnant plus de temps aux discussions lors des réformes à venir et a indiqué que les prochaines semaines seraient décisives, le climat social apparaissant encore très fragile.

Thierry LE GOFF a répondu qu'il partageait ces préoccupations et qu'il faudrait à l'avenir éviter de s'imposer des calendriers de discussions trop contraints, avec des échéances génératrices de tensions inutiles.

Les sujets suivants ont ensuite été abordés :

- la formation : l'UCP a insisté sur la nécessité de trouver rapidement une réponse acceptable à la question des préparations à concours (et au redoublement de celles-ci) et d'établir des règles claires en matière de DIF. Le DRH a annoncé la tenue d'une réunion sur le sujet le 28 janvier prochain et a précisé qu'il n'y aurait pas d'accord sur la formation si les organisations syndicales ne le souhaitaient pas.
- la conduite du changement : l'UCP a rappelé la proposition de Maïté ERRECART, Adjointe au Maire chargée des personnels, d'élaborer un accord de méthode visant à conduire les réformes dans de meilleures conditions. Thierry LE GOFF a répondu que la réflexion serait

engagée prochainement, mais qu'il convenait dans le même temps d'avancer sur des sujets déjà annoncés.

- la déconcentration : l'UCP a demandé que soient précisées les attributions des cadres techniques qui seront affectés dans les mairies d'arrondissement, que la volonté de valoriser les postes déconcentrés se traduise par des règles partagées et a réaffirmé sa volonté d'être associée à l'élaboration de la charte des arrondissements. Le DRH a confirmé qu'une fiche de poste type avait été établie mais qu'un seul cadre avait été nommé à ce jour, que les règles de valorisation devaient être définies, probablement sans modification des statuts des corps concernés et que la charte pourrait être soumise au CTP central.
- les emplois de DGS et DGAS : Thierry LE GOFF a annoncé que le projet de délibération relatif aux directeurs généraux des services et leurs adjoints avait été repris, qu'une rencontre avec les organisations syndicales serait programmée pour préparer un passage devant le prochain CSAP (probablement avril ou mai 2010), l'objectif étant de parvenir à un consensus.
- l'AGOSPAP et l'ASPP : l'UCP a plaidé pour une reprise des prestations sociales par la Ville, qui permettrait à l'AGOSPAP de se recentrer sur les prestations de loisirs avec un objectif de modernisation et d'élargissement, et a rappelé la nécessité d'améliorer la gouvernance de l'ASPP ainsi que l'accès à la restauration collective. Le DRH s'est dit d'accord sur le transfert partiel des prestations sociales, a annoncé qu'une réunion sur l'ASPP se tiendrait le 27 janvier et que la situation des agents exclus de la restauration collective du fait de leur rythme de travail devait être examinée avec attention.
- la réforme de la catégorie B : en réponse aux questions sur le contenu (notamment la fusion de corps) et le calendrier, Thierry LE GOFF a indiqué que la réforme avançait moins vite que prévu à l'Etat (du fait de l'incidence sur la durée des carrières), qu'elle ne serait sans doute pas transposée à la Ville avant fin 2010 et qu'un premier échange sur le sujet interviendrait avant l'été. Il a par ailleurs proposé une réunion avec les syndicats pour l'application des ratios au titre de 2010 après l'envoi des bilans de la période triennale passée et de réfléchir à la création d'une spécialité « multimédia » dans la catégorie B.
- les ratios promus/promouvables : l'UCP a fait part de son désaccord sur les ratios de plusieurs corps de catégorie A, jugés insuffisants, et a demandé un état détaillé de l'ensemble des ratios (pour les catégories A, B et C) pour la période 2010-2012, avec le cadencement des nominations. Le DRH a accepté, en précisant que les engagements avaient été pris sur le nombre de nominations et non sur les taux.
- le fonctionnement des CAP : Thierry LE GOFF a répondu favorablement à la demande de l'UCP portant sur la diffusion des dossiers débattus en CAP à toutes les organisations syndicales représentées dans celles-ci (et non pas uniquement aux membres de ces CAP)
- l'ARTT : l'UCP a rappelé qu'elle souhaitait, au-delà des bilans, une approche qualitative du sujet et a insisté sur la nécessité de relancer les discussions sur la monétisation des CET, pour prévenir le risque de déstockages massifs dès 2013. Sur ce deuxième point, le DRH a confirmé que la monétisation se heurtait pour le moment à un refus de l'exécutif.
- les régimes indemnitaires : l'UCP a fait état de nombreuses déceptions quant aux soldes de primes versés en fin d'année et a par ailleurs souhaité une plus grande transparence sur les règles d'attribution, ainsi que des mesures nouvelles pour rémunérer les situations d'intérim. Thierry LE GOFF a reconnu que le rythme d'augmentation des primes avait été moins important en 2009, en précisant qu'il convenait toutefois de prendre en compte la totalité des versements sur l'année, et pas uniquement les soldes. Interrogé sur le sujet, il s'est dit réservé sur la mise en œuvre de la prime de fonction et de résultat (PFR), qui nécessite un travail considérable de cotation des postes : l'expérience dans certains ministères montre que la volonté de simplification des régimes indemnitaires se traduit in fine par une certaine frustration.

La dernière partie de l'entrevue a permis d'aborder la situation de certains corps (ingénieurs des services techniques, architectes voyers, ingénieurs hydrologues/hygiénistes, techniciens supérieurs, attachés, adjoints administratifs, médecins ...), des demandes d'audience spécifiques permettront d'approfondir progressivement ces sujets.

L'UCP constate avec satisfaction que cette rencontre a permis de faire un assez large tour d'horizon et constitue un premier pas vers un dialogue plus apaisé, mais espère avant tout qu'elle se traduira rapidement par des avancées concrètes. A suivre donc...